

**MONTAUBAN : LA JUSTICE COMMERCIALE  
EN PERIODE D'URGENCE SANITAIRE  
EST A VOTRE ÉCOUTE**

**Vous vous interrogez sur l'éventualité de vous placer sous la protection de la justice en demandant l'ouverture d'une procédure de prévention ou de procédure collective.**

**Le Tribunal de Commerce de Montauban se tient à votre entière disposition pour examiner votre situation en toute confidentialité avant d'engager toute démarche officielle.**

**N'hésitez pas à contacter :**

le Président du tribunal de commerce :

Philippe Seguy, [philippe.seguy@tc-montauban.org](mailto:philippe.seguy@tc-montauban.org) tel : 06 77 69 95 59

ou le vice-Président :

Didier Lerisson [didier.lerisson@tc-montauban.org](mailto:didier.lerisson@tc-montauban.org) tel : 06 80 65 74 71

Ils pourront répondre à toutes les questions qui relèvent de la compétence du tribunal de commerce de Montauban.

Leur adressant, après l'avoir rempli, mais **SANS LE SIGNER**, (ainsi vous ne serez pas engagés) le document correspondant à votre cas dans la liste ci-dessous<sup>1</sup> :

Formulaires relatifs à la prévention des difficultés :

[Requête aux fins d'ouverture d'une procédure de conciliation](#)

[Demande de désignation d'un mandat ad hoc](#)

Formulaires relatifs aux procédures collectives :

[Demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde](#)

[Demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire](#)

[Demande d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire \(avec ou sans rétablissement professionnel\)](#)

accompagné de toutes pièces complémentaires utiles ainsi que vos coordonnées : téléphone et/ou mail.

Ils vous rappellerons dans les meilleurs délais.

Le Président du Tribunal de Commerce de Montauban  
Philippe Seguy

---

<sup>1</sup> Disponibles sur [www.infogreffe.com](http://www.infogreffe.com) ou en vous adressant au Greffe du Tribunal de commerce de Montauban à : [anne.crapoulet@greffe-tc-montauban.fr](mailto:anne.crapoulet@greffe-tc-montauban.fr) - tel : 06 73 47 56 47